

actuelles doivent être compatibles et si elles sont utiles.

- **Préconiser l'établissement, dans tous les pays, de plans nationaux détaillés d'exploitation forestière et d'utilisation des terres pour superviser la gestion durable des forêts.** Le Canada est d'avis que la planification nationale de l'exploitation forestière et de l'utilisation des terres est nécessaire pour coordonner les activités à l'intérieur et à l'extérieur du secteur forestier, encourager l'engagement à long terme à l'égard de la durabilité et faire participer les intervenants clés à la prise et à la mise en oeuvre des décisions.
- **Établir des règles non discriminatoires et multilatérales pour le commerce des produits forestiers et la gestion durable des forêts.** Le Canada est depuis longtemps le principal exportateur de produits forestiers, et, actuellement, près de 20 p. 100 du commerce mondial dans ce secteur passe entre ses mains. En 1994, la valeur totale des exportations forestières canadiennes s'élevait à environ 32 milliards de dollars. Le Canada s'intéresse donc particulièrement aux discussions ayant trait au commerce dans divers enceintes internationales.
- **Préserver, mettre à profit et partager équitablement les avantages des connaissances traditionnelles.** Le Canada est l'un des pays qui sont le plus en faveur d'un processus décisionnel ouvert, transparent et participatif pour la gestion durable des forêts. Il est d'avis que les communautés locales, les populations autochtones, les habitants de la forêt et d'autres intéressés doivent participer au processus. Lorsqu'il prend part aux discussions du GIF, le Canada appuie la proposition visant à faire progresser la question des connaissances traditionnelles en créant une capacité nationale. L'un des éléments importants de cette proposition consiste à faire connaître à toutes les parties leurs rôles et leurs responsabilités afin qu'elles soient bien informées et prêtes à conclure des accords de partenariat bien définis.
- **Négocier une convention internationale ayant force obligatoire, portant sur toutes les forêts et les valeurs forestières, et reliée à d'autres instruments pertinents.** Le Canada est d'avis que la communauté forestière mondiale comprend mieux les défis que comporte la gestion durable des forêts et est prête à s'engager davantage. Il croit aussi qu'un instrument uniforme ayant force obligatoire est nécessaire pour réaliser d'autres progrès au sujet de bon nombre de questions faisant l'objet de discussions internationales.